Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500523-20251127-DELIB_2025_56-DE

Commune de Champeaux
(Ille-et-Vilaine)

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

DELIB-2025-56

MISE A JOUR DU PLAN DE SUBVENTION DU 8 ET 9 PLACE DU CLOITRE

Date de convocation :
21/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le conseil municipal de Champeaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Mme BELLOIR Fabienne.

Etaient présents :
Mme BELLOIR Fabienne, Mme COUASNON Maria-Annick, M. PETIT Pascal, M. AOUSTIN Philippe, M. BOUVET Rémy, Mme BRETON Claire, M. GARDAN Eric, Mme GIEU Catherine, Mme GILLES Sylvie, M. NURY Vincent, Mme RINNERT Pascale, Mme VALLÉE Marina

Etaient excusés (Ayant donné procuration) : M. HÉROGUER Jean-François à M. BOUVET Rémy

Était excusé : M. SIMON Jean-Pierre

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme BRETON Claire

Madame Le Maire informe qu'elle va déposer une nouvelle demande de subvention auprès des services de l'état, dans le cadre de la réhabilitation de logements et leurs annexes pour le 8 et 9 place du Cloitre, pour une demande de subvention DETR pour 2026.
Ainsi qu'auprès des services départementaux, pour la subvention « Ambitions Communes » pour 2026.
Et modifier la demande de fond vert pour 2026.
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal le plan de subvention suivant :

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Architecte (Relevés)	Romain COULIOU	2 500,00 €		
Assistance à la maîtrise	Syndicat d'urbanisme	3 150,00 €		
Assistance à la maîtrise d'ouvrage	Groupement : SARL CLARC OUEST STRUCTURES BET HAY	38 910,00 €		
Études complémentaires / frais annexes		**44 560,00 €**	A proratiser le cas échéant	
CT	SOCOTEC	3 700,00 €		
CSPS	ABG	1 974,00 €		
	Sous-total MOE/Études	5 674,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Clos couvert (Curage, démolition, charpente bois, couverture ardoise, menuiseries extérieures)		282 150,00 €		
Aménagements intérieurs (menuiseries interieurs, doublages, cloisons, plafonds, revetements de sols durs et souples, peintures)		142 550,00 €		
Équipements techniques (plomberie, ventilation, chauffage, electricité CFO CFA)		95 000,00 €		
	Sous-total travaux ou acquisitions	519 700,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**569 934,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500523-20251127-DELIB_2025_56-DE

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens				
DETR		sollicité	120 000,00 €	21,06%
DSIL		acquis	58 454,00 €	10,26%
FNADT				
Autres aide Etat	Fond vert	sollicité	83 000,00 €	14,56%
Conseil régional	Bien vivre partout en bretagne	acquis	94 500,00 €	16,58%
Conseil départemental	Ambitions communes	a solliciter	100 000,00 €	17,55%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		455 954,00 €	80,00%
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres			
	Emprunt		102 700,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet	Loyers estimés sur 1 an	11 280,00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		113 980,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**569 934,00 €**	

Après en avoir délibéré, vu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'accepter l'actualisation du plan de financement tel que proposé par Madame Le Maire.
CHARGE Madame Le Maire de transmettre la délibération aux services de l'état et du département concernés.

Ainsi délibéré le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à CHAMPEAUX,

Le Maire, **Le secrétaire de séance**

Fabienne BELLOIR **Claire BRETON**